

**Procès-verbal de la première Commission Locale de Développement rural**

**Dates** : 23 et 24 février 2021

Afin de respecter les normes sanitaires en place, la CLDR a été organisée sur deux jours. Les effectifs ont été réunis le 23 février 2021 et les suppléants, le 24 février 2021.

Présents : 51 membres sont présents.

Absents : Deux membres sont absents

Excusés : Sept personnes sont excusées

Ordre du jour:

1. *Accueil du président*
2. *Bref rappel des différents objectifs visés par une Opération de Développement Rural*
3. *Mise en place officielle de la CLDR et rappel de ses missions ;*
4. *Validation du ROI de la CLDR (à l’approbation du CC du 25 mars);*
5. *Validation diagnostic élaboré par l’auteur de programme (document transmis par mail au préalable);*
6. *Validation du diagnostic partagé;*
7. *Ateliers de coproduction des stratégies à adopter ;*
8. *Divers.*

*Contenu de la CLDR*

1. *Accueil du président*

*Mot de bienvenue et présentation des différents intervenants et tour de table des membres.*

*Monsieur le Président explique les motifs qui ont poussé à scinder le CLDR en deux (COVID).*

*Il présente ensuite les personnes de la Ville qui accompagneront l’Opération de Développement Rural (ODR), l’auteur de programme et invite tous les membres à se présenter.*

*A l’issue de cette présentation, Monsieur le Président demande au Secrétaire de prévoir des cartes nominatives pour la prochaine CLDR.*

1. *Bref rappel des différents objectifs visés par une Opération de Développement Rural*

*Le Président rappel ce qu’est une ODR*

*Une ODR est d'abord une réflexion collective sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale : agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, logement, actions culturelle et associative,...*

*De cette réflexion naîtra un programme qui fixe des objectifs clairs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour la dizaine d'années à venir.*

*C'est le Programme communal de développement rural, le PCDR.*

*Dans ce programme figureront des actions, vos actions pour lesquelles des demandes de subvention conséquentes pourront être introduite.*

*Monsieur le Président souligne que la particularité d’une ODR est son aspect fortement participatif.*

*Il rappelle que Binche est une commune semi-rurale et qu’à ce titre, elle peut réaliser une ODR sur son territoire. Néanmoins, comme le centre urbain de Binche bénéficie d’autres subventions destinées aux zones urbaines, il ne peut, lui, être intégré à l’ODR.*

*Monsieur le secréatire précise qu’une exception existe. Un projet pourrait être réalisé au cœur de Binche si cela profite directement aux villages.*

*Suite à une question posée par un membre, Monsieur le secréatire mentionne quelques exemples de projets qui ont émergé d’un PCDR voisin.*

1. *Mise en place officielle de la CLDR et rappel de ses missions*

*Les missions de la CLDR sont rappelées de façon non exhaustive :*

*-Assurer l’information, la consultation et la concertation entre les acteurs de la CLDR*

*-Préparer l’avant-projet, encadrée par l’auteur de programme, du PCDR qui sera soumis au conseil communal*

*-Participer à l’état d’avancement des projets du PCDR*

*-Proposer des demandes de convention au collège communal*

*-Participer à l’actualisation des fiches projets*

*-Evaluer l’ODR*

*-Etablir un rapport d’avancement de l’ODR*

*-Répondre aux consultations du Conseil communal*

*La mise en place est validée lors des deux rencontres.*

1. *Validation du ROI de la CLDR (document en annexe)*

*Il est précisé que le ROI est construit sur un modèle proposé par le SPW.*

*Messieurs le Président et le secrétaire mettent en exergue quelques points :*

* *Trois absences injustifiées à des réunions de la CLDR pourront conduire à une démission du membre ;*
* *Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l’accord préalable de la Commission locale de développement rural ;*

*Il est précisé qu’effectifs et suppléants possèdent un même droit de vote en cas de mise au vote.*

*Monsieur le secrétaire demande si tous les membres acceptent de recevoir leur convocation sous format mail. 6 personnes expriment une préférence pour le format papier qui leur sera dès lors transmis également.*

*Le ROI sera transmis à chaque membre de la CLDR dès approbation par le conseil communal.*

*Il est demandé par un membre s’il est possible de recevoir une liste de tous les membres de la CLDR qui reprend chaque binôme effectifs/ suppléants avec les coordonnées de chacun.*

*Un document sera proposé lors de la seconde CLDR pour récolter les accords de chaque membre quant à la transmission de ses données personnelles.*

1. *Validation diagnostic élaboré par l’auteur de programme (document en annexe);*

*L’auteur de programme présente sommairement comment a été élaboré ce diagnostic (données factuelles issues de walstat, IWEPS,…). Il précise qu’une mise à jour du document sera réalisée avant passage au conseil communal. En attendant, toute remarque destinée à améliorer certaines parties peuvent être formulées auprès du secrétaire.*

*Les membres valident le diagnostic.*

*Il est demandé s’il est possible de disposer d’un glossaire pour une meilleure compréhension des diagnostics. L’auteur de programme le transmettra.*

1. *Validation du diagnostic partagé (document en annexe) ;*

*L’auteur de programme présente sommairement comment a été élaboré ce diagnostic (données factuelles issues de walstat, IWEPS) croisées avec les avis récoltés lors de séances d’information/consultation.*

*Des membres sont parfois étonnés de certains éléments issus des rencontres citoyennes. L’auteur de programme précise qu’un élément mis en faiblesse peut parfois signifier que celui-ci pourrait être renforcé.*

*Les membres valident le diagnostic.*

1. *Ateliers de coproduction des stratégies à adopter*

Les membres sont amenés après présentation par l’auteur de programme de tous les enjeux qui ont émergé du diagnostic partagé à choisir ceux qui leur parlent le plus.

La synthèse sera présentée lors de la 2e CLDR.

Plusieurs idées de projets sont ensuite émises par les membres effectifs et suppléants. Ceux-ci, s’ils rentrent dans la philosophie d’un PCDR sont notés par l’auteur de programme.

Des questions plus techniques sont enfin posées (contenu des fiches projets, intérêts de réunir ou pas plusieurs petits projets en un seul, …)

1. *Divers*

Fixation de la prochaine CLDR aux 10 et 11 mars 2021